



# Gallagher

Insurance | Risk Management | Consulting

## Code de déontologie des tiers

Gallagher s'engage à respecter les normes éthiques les plus élevées dans ses pratiques commerciales, à agir avec intégrité et à se conformer aux lois, réglementations et codes de déontologie propres au secteur. Nous attendons des partenaires du réseau mondial Gallagher, des vendeurs stratégiques, des fournisseurs et d'autres partenaires commerciaux ou agents agissant en notre nom (ci-après dénommés « tiers ») qu'ils adhèrent à des normes de comportement tout aussi exigeantes. Notre engagement à exercer dans le respect de l'éthique et de la légalité implique que nous avons pour pratique de ne travailler qu'avec des tiers qui encouragent l'intégrité et des pratiques équitables.

L'engagement de Gallagher en matière d'intégrité est énoncé dans notre Code de déontologie, qui constitue un cadre de normes et de lignes directrices régissant l'approche que nous devons adopter pour mener nos activités. Nous attendons de nos tiers qu'ils adhèrent aux principes fondamentaux énoncés dans notre Code de déontologie (accéder au [Code](#) de déontologie).

Le présent code de déontologie des tiers énonce les normes minimales en matière de déontologie que nous attendons de nos tiers. Les principales normes sont présentées ci-dessous :

- **Respect des lois** : Les tiers travaillant avec Gallagher doivent mener leurs activités de manière éthique et se conformer à l'intégralité des lois, réglementations et codes de déontologie propres au secteur, y compris toute législation relative à la publicité et aux activités promotionnelles, à l'environnement, au travail, aux lois antitrust et à la concurrence loyale, aux permis et licences, au harcèlement et à la discrimination, à la lutte contre la corruption, aux contrôles des exportations, aux sanctions économiques, à la tenue de registres et à la lutte contre le blanchiment d'argent. Le présent code n'oblige pas les tiers à prendre des mesures ou à s'abstenir de prendre des mesures qui seraient interdites ou sanctionnées par les lois en vigueur.
- **Droits de l'Homme** : Les tiers doivent s'assurer de comprendre et de respecter l'intégralité des lois, réglementations et accords applicables en matière de travail et d'emploi. Nous appliquons également une politique de tolérance zéro en ce qui concerne le recours au travail des enfants, à toute forme de travail forcé, à la traite d'êtres humains, ou le recours à des populations vulnérables (par exemple, les immigrés clandestins).
- **Diversité et inclusivité** : Les décisions en matière de recrutement, les contrats et la gestion des employés doivent promouvoir les pratiques de Gallagher visant à promouvoir un lieu de travail exempt de toute discrimination, qu'elle soit fondée sur l'ethnie, le sexe, la couleur de peau, le handicap, l'origine nationale, la religion, les croyances, l'âge, l'état civil, la citoyenneté, l'orientation sexuelle ou toute autre caractéristique faisant l'objet de protections légales.
- **Conflits d'intérêts** : Les tiers doivent être exempts de conflits d'intérêts qui compromettraient leur capacité à agir dans le meilleur intérêt de Gallagher. Il y a conflit d'intérêts lorsque le jugement d'un tiers est partagé entre ses responsabilités envers Gallagher et un intérêt extérieur, ou lorsqu'un employé tiers accomplit une action commerciale pour son bénéfice personnel ou celui d'un membre de sa famille ou d'un ami proche. Les tiers sont tenus d'éviter toute action susceptible d'entraîner un conflit d'intérêts, parmi lesquelles offrir ou procurer à un employé ou un prestataire de Gallagher ou le rembourser par le biais de : cadeaux personnels, faveurs, frais de voyage personnels, hébergement, services de toute nature, repas ou divertissements excessifs, ou tout autre objet de valeur.
- **Concurrence loyale** : Les tiers doivent respecter toutes les lois antitrust et les lois sur la concurrence applicables. Les tiers ne doivent pas se livrer à des pratiques commerciales déloyales et ne doivent jamais partager des informations confidentielles avec des concurrents (y compris des offres, des propositions ou des stratégies), ni conclure d'accords avec des concurrents pour fixer des prix, diviser ou manipuler des offres, ou limiter de quelque manière que ce soit la concurrence loyale. Nous attendons des tiers qu'ils refusent de prendre part à des discussions ou à des accords susceptibles d'être considérés comme anticoncurrentiels.



- **Mesures anticorruption** : Gallagher attend des tiers qu'ils s'abstiennent de toute forme de corruption, de pots-de-vin et de détournement de fonds. Toute action de ce type entraînerait une rupture de contrat rapide et d'éventuelles poursuites judiciaires. Les tiers ne doivent pas offrir ni procurer de l'argent ou tout autre objet de valeur à quiconque si les circonstances indiquent que cet argent ou objet est probablement donné dans le but d'obtenir un avantage commercial.
- **Cadeaux et divertissements** : Gallagher attend des tiers qu'ils comprennent notre politique en matière de cadeaux et de divertissements avant d'offrir ou de procurer aux employés de Gallagher des cadeaux et/ou des divertissements dans le cadre professionnel. Gallagher décourage l'offre de cadeaux ou de divertissements à des fonctionnaires ou autres clients commerciaux, ainsi que la réception de cadeaux ou de divertissements de leur part. Lorsqu'ils travaillent pour le compte de Gallagher, les tiers peuvent offrir ou recevoir des cadeaux/divertissements de valeur modeste s'ils sont : (a) autorisés par les lois, réglementations et codes du secteur applicables ; (b) coutumiers dans le cadre de la relation d'affaires ; (c) peu fréquents ; et (d) donnés et documentés de manière transparente. Les tiers ne doivent jamais offrir ou recevoir de cadeaux ou de divertissements risquant d'induire un comportement inapproprié ou d'amener à une suspicion d'un tel comportement. Les cadeaux en espèces ou équivalents d'espèces (par exemple, les chèques-cadeaux) sont toujours interdits.
- **Protection des données personnelles et informations confidentielles** : Gallagher attend des tiers qu'ils protègent les informations confidentielles et qu'ils se conforment à toutes les lois et réglementations applicables en matière de sécurité et de confidentialité des données, ainsi qu'aux exigences en matière de conservation des informations. Gallagher attend également des tiers qu'ils veillent à ce que les contrôles appropriés de nature technique, organisationnelle et sécuritaire soient mis en place pour protéger ces informations confidentielles. Les tiers ne doivent pas utiliser, conserver, vendre, partager, divulguer, agréger, analyser, dépersonnaliser, pseudonymiser, anonymiser ou traiter de toute autre manière les données de Gallagher, y compris les données à caractère personnel et les informations confidentielles, que ce soit sous forme agrégée ou individuelle, à des fins propres, commerciales ou autres, en dehors de leur relation d'affaires directe avec Gallagher. Les tiers qui, au nom de Gallagher, collectent, consultent ou traitent des données personnelles (telles que définies par les lois applicables) ne doivent pas les utiliser à des fins de marketing ou les combiner avec des données à caractère personnel reçues d'une autre personne ou au nom d'une autre personne, ou recueillies dans le cadre de leurs propres interactions avec les personnes. Lesdits tiers seront tenus d'accepter l'addendum de Gallagher concernant la confidentialité et la sécurité des données et de souscrire, tout au long de leur engagement avec Gallagher, une police d'assurance avec garantie responsabilité civile en matière de cyberrisques d'une limite minimale de 10 000 000 \$ par événement/groupe d'événements, comprenant les frais de défense.
- **Vérification et suivi** : Gallagher s'attend à ce que les tiers surveillent activement leurs processus afin de garantir le respect du présent code de déontologie. En outre, Gallagher se réserve le droit de procéder à une vérification des processus de nos tiers si cela s'avère nécessaire.
- **Procédés de dénonciation** : Chez Gallagher, nous sommes fiers d'être considérés comme l'une des entreprises les plus éthiques au monde. Si vous soupçonnez ou avez connaissance d'une violation de notre Code de déontologie, exprimez-vous et signalez vos préoccupations dans les plus brefs délais. Notre ligne d'assistance téléphonique en matière d'éthique et de conformité est gérée par une société externe et est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Les signalements anonymes sont acceptés :
  - Page web dédiée aux signalements : <https://gallaghercompliance.tnwreports.com>
  - Numéro d'appel gratuit : États-Unis : (888) 878-6236 En dehors des États-Unis : (770) 582-5298